# Agenda de mai

## Bibliothèque

La bibliothèque accueil l'exposition de photos du Club Diaph'Expo de Nogent-Le-Roi dans le cadre du Snap Photo organisé par la ville de Vernouillet et qui aura pour thème : transmission et tradition.

L'exposition aura lieu **du mercredi 7 mai au mercredi 4 juin** à la bibliothèque pendant les horaires d'ouverture (mardis de 16h00 à 18h00, mercredis de 14h00 à 18h30, vendredis de 14h00 à 18h30 et samedis de 10h00 à 12h00).

Le vernissage aura lieu le **vendredi 9 mai** à 17h00.

En espérant vous y voir.

## Commémoration du 8 mai

La Commémoration de l'Armistice de la seconde guerre mondiale aura lieu le **jeudi 08 mai,** selon le programme suivant :

- **Cimetière de Luray**
  - 11h15 : rassemblement au cimetière (se renseigner en mairie pour covoiturage),
  - 11h30 : allocution et dépôt de gerbes sur les tombes des deux pilotes canadiens.
- **Monument aux morts**
  - 11h45 : rassemblement place du 14 juillet,
  - 12h00 : allocution et dépôt de gerbe,
  - 12h15 : vin d'honneur offert par la municipalité à la salle municipale (rue de Dreux).

La population est invitée à participer nombreuse à cette cérémonie.

## Mai à vélo

**Samedi 17 mai**, pour «Mai à vélo», la commission culturelle organise à l'école de Luray plusieurs animations.

- **À partir de 10h00,** pour les enfants de 3 à 6 ans
  Dans la cour de l'école : stands, parcours cycliste d'adresse et de sécurité à vélo.
- **De 10h00 à 11h00,** de 7 à 99 ans (cyclistes et piétons)
  Dans Luray : tour fléché ; Dans la cours de l'école : stands, parcours d'adresse et de rapidité à vélo.
- **À 12h30,** pot de l'amitié offert par la Mairie.

Piéton ou cycliste, en famille ou entre amis... C'est parti !

## Nettoyons la nature

Le 23 mai à partir de 13h30, la commission espace vert, en partenariat avec l'école Jules Ferry, organise l'édition 2025 de «Nettoyons la nature».

Professeurs, parents et conseillers municipaux encadreront les enfants, afin de ramasser les déchets au sein de la commune. L'après midi se terminera par un gouter offert par la mairie.

## Vide atelier

**Les 24 et 25 mai**, Mireille Maury vide son atelier d'artiste peintre. Tableaux, dessins uniques et originaux à prix réduits, très en dessous de leur cotation artistique vous attendent, à l'Eglise de Luray, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Luray

*Mai/juin 2025*

# Parole d'élus

En mai, fais ce qu'il te plaît !

La faune et la flore ont bien compris cet adage en nous incitant à faire de même.

Cependant, ces beaux jours ensoleillés ne doivent pas nous faire oublier nos devoirs de citoyens en vue des examens et des élections qui s'annoncent.

Aussi, nous invitons nos jeunes de 16 ans à se faire recenser et pour les majeurs, à s'inscrire sur les listes électorales.

Comme nous pensons à tous, nos anciens sont invités à se rendre à la mairie, afin de s'enregistrer en vue de la collecte de leurs déchets végétaux (herbe de tonte).

Puis, dans un souci de transmission auprès des plus jeunes, nous invitons l'ensemble de nos concitoyens, grands et petits, à participer aux commémorations du 8 mai.

Enfin, les enfants sont conviés autour du vélo le 17 mai, accompagnés de leurs parents et des luraysiens et luraysiennes qui souhaitent se joindre à eux, ainsi qu'à l'opération «Nettoyons la nature» le 23 mai.

Ainsi, les rues de notre village risquent d'être animées avec toutes ces générations qui se croisent...

*Le conseil municipal*

## Recensement citoyen

Le recensement citoyen est obligatoire dès 16 ans pour tous les jeunes Français et Françaises. L'attestation délivrée est demandée pour se présenter à certains examens.

**Après avoir fait votre recensement, auprès de la mairie de votre domicile :**

- Vous recevrez une attestation de recensement, obligatoire pour vous présenter à un examen avant 18 ans ou à un concours de l'administration.
- Vous recevrez votre convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC). L'attestation de la participation à cette journée est obligatoire pour vous présenter à un examen ou à un concours de l'administration jusqu'à l'âge de 25 ans.
- Vous serez inscrit automatiquement sur les listes électorales si vous procédez à votre recensement entre vos 16 et 17 ans. Au-delà, une démarche d'inscription est nécessaire.

### Quand faire le recensement citoyen ?

- **Si vous êtes né Français,** vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et la fin du 3e mois suivant votre anniversaire ;
- **si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai,** vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même ;
- **si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans,** vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

### Quels documents fournir ?

Il est impératif de venir au rendez-vous avec les originaux et les photocopies.

- carte d'identité nationale, passeport en cours de validité. Pour les bi-nationaux, pièce d'identité de l'autre nationalité.
- livret de famille.

Communiquer impérativement une adresse mail.

## Inscription listes électorales

En France, l'inscription électorale est obligatoire. Elle est consécutive à une démarche volontaire et personnelle de l'électeur. Attention ! Tout changement de situation non signalé peut donner lieu à une radiation.

### Qui peut voter ?

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale et remplir ces deux conditions :

- avoir la qualité d'électeur (être majeur, de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques) ;
- avoir une attache avec la commune, c'est-à-dire : y être domicilié, ou y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, ou y être contribuable depuis au moins deux ans.

### Où et quand s'inscrire ?

Si vous venez d'emmenager à Luray, vous devez faire la démarche auprès de la mairie de Luray.

Le délai d'inscription sur les listes électorales est légalement fixé au sixième mercredi précédant le scrutin.

### Pièces à produire

- le formulaire CERFA de demande d'inscription dûment complété,
- la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité (ou dont la validité a expiré depuis moins de 5 ans à la date d'inscription),
- un justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois.

**Pour les jeunes de moins de 26 ans hébergés chez leurs parents,** il est demandé :

- la preuve de l'identité,
- un document de moins de trois mois attestant du domicile réel des parents dans la commune,
- un document attestant de leur lien de filiation (livret de famille, acte de naissance avec indication de la filiation, etc.).

## Récompenses sportives

Le club Olympique Lutte Dreux Atlas est fier de féliciter Hind Megherat, sacrée championne de France avec une magnifique médaille d'or lors des derniers championnats de France de lutte. Un grand bravo également à Camélia Megherat, qui termine parmi les meilleures et a montré une grande détermination tout au long de la compétition.

**OL Dreux Atlas** - Sainte-Gemme-Moronval - 06 22 88 33 40 - olympicluttedreux@gmail.com

De son côté, Nael Sanches Goncalves a été sacré champion régional en Taekwondo, dans la catégorie benjamin, puis médaille d'or en compétition internationale à Lommel (Belgique).

**Club Cobra Team** - Dreux - 06 99 25 77 68

Un grand bravo à nos champions Luraysiens.

## Collecte de déchets végétaux

Vous avez plus de 75 ans. Vous êtes en situation de handicap.

La mairie de Luray vous propose, à partir du 1er juin, de collecter vos déchets végétaux (herbe de tonte), directement chez vous.

Pour cela, rien de plus simple, inscrivez-vous en mairie (aux horaires d'ouverture), muni de votre carte d'identité, ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

## Nos amis à quatre pattes

### Déjections canines

Les déjections canines, posent des problèmes de dégradation du cadre de vie et d'hygiène publique. À Luray, comme partout ailleurs, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs et les espaces verts. Leur ramassage par le propriétaire du chien est obligatoire.

### Chats

Vous aimez vos chats, mais vos voisins ne les apprécient peut-être pas autant que vous… Alors pour bien vivre ensemble, prenez soin de votre animal de compagnie et gardez-le auprès de vous, afin qu'il ne gêne pas vos voisins, tant par sa présence, que par ses déjections.

### Identification

L'identification des animaux vise à protéger votre animal : en cas de perte ou de fugue, si celui-ci n'est pas identifié et qu'on ne peut pas remonter jusqu'à vous, votre animal sera considéré comme divaguant et placé en fourrière.